Département
Du Pas-de-Calais

Arrondissement de
LENS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOURGES

ARRETE MUNICIPAL N° 2025/329

IMPRATICABILITE DES TERRAINS DE FOOTBALL « STADE LESNIK »

DU 30 JUIN AU 3 AOUT 2025

Le Maire de DOURGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-4 et L 2214-4,

Vu le Code Pénal,

Vu la nécessité d'assurer l'entretien régulier des terrains de football municipaux pour garantir leur qualité et leur durabilité ;

Considérant que des opérations d'entretien et de régénération des gazons sportifs doivent être réalisées sur les terrains de football de la commune ;

Considérant que ces opérations nécessitent une période d'impraticabilité des terrains ;

ARRÊTE

Article 1 : Le terrain de football municipal situé au stade Lesnik sera impraticable pour des opérations d'entretien du gazon sportif du 30 juin au 3 août 2025 inclus. Les travaux de régénération du terrain s'effectueront du 3 au 4 juillet 2025.

Article 2 : Pendant la période d'impraticabilité, l'accès au terrain de football sera strictement interdit à toute personne, sauf autorisation expresse de la municipalité.

Article 3 : Les clubs sportifs, les associations et les utilisateurs du terrain de football seront informés de la période d'impraticabilité et des dates prévues pour la reprise des activités.

Article 4 : Monsieur le Maire de la Ville de DOURGES, Madame le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille - CS 62039, 59014 Cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de l'acte. Le recours peut être effectué par voie dématérialisée via la plateforme Télérecours Citoyen, accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, où le citoyen peut introduire son recours et suivre l'évolution de sa demande.

DOURGES, le 18 juin 2025
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE

LT

MAIRIE DE DOURGES
Pas-de-Calais

Pour le Maire, l'Adjoint délégué
M. THUILLIEZ Laurent